

SSP- HFR - montant des cotisations syndicales

En tant que groupe collectif membre du SSP – région Fribourg, le SSP-HFR bénéficie de cotisations réduites. Profitez-en !

<u>Revenu annuel brut</u>	<u>Cotisation mensuelle avec réduction HFR</u>	<u>Cotisation normale sans réduction</u>
* De Fr. 0 à 28'400.—	Fr. 18.05	Fr. 23.85
* De Fr. 28'401.—à 42'099.--	Fr. 24.10	Fr. 30.80
* De Fr. 42'100.—à 63'999.--	Fr. 29.50	Fr. 35.80
* De Fr. 64'000.—à 75'999.-	Fr. 33.60	Fr. 44.60
* De Fr. 76'000.—à 92'900.--	Fr. 37.15	Fr. 51.60
* De Fr. 92'901.—à 112'799.--	Fr. 40.40	Fr. 65.20
* Dès 112'800 .--	Fr. 47.00	Fr. 75.80

Prestations du SSP-HFR

En étant membre du SSP-HFR, vous bénéficiez :

- *Du soutien d'une organisation syndicale qui négocie avec le Conseil d'Etat et la Direction de l'HFR.*
- *D'un soutien et d'un accompagnement en cas de problèmes collectifs sur votre lieu de travail (dotation, manque de personnel, problèmes avec la hiérarchie etc.)*
- *D'un soutien et d'un accompagnement individuels en cas de difficultés sur votre lieu de travail.*
- *D'une protection juridique gratuite pour tout ce qui concerne les aspects professionnels.*
- *De cours de formation et d'informations régulières sur vos droits.*

N'hésitez pas, rejoignez-nous !